

Intervenant :

Email :



PUBLIC

- Elus communaux
- Agents et cadres territoriaux

Durée : 8 Heures

MODALITÉS D'INSCRIPTION :



- Éligibilité au droit individuel à la formation*
- Inscription via le budget votre collectivité*
- Inscription individuelle



DISPOSITIF DE SUIVI ET RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Questionnaire d'identification des besoins
- Convocation
- Attestation de participation
- Évaluation de la formation à l'issue de la journée
- Évaluation de la formation à froid



PRÉ-REQUIS

Etre élu au sein d'une collectivité

ÉVALUATION :



- À une pédagogie interactive
- Au traitement de cas pratiques en cours de formation
- À des exercices et questionnaires en cours de formation
- À une évaluation à la suite de la formation



Accessibles aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

Comme une entreprise ou un particulier, votre collectivité possède un patrimoine, fruit de son histoire, des choix et des acquisitions portés lors des précédents mandats. Mais la définition du patrimoine d'une collectivité est très éloignée de celle qu'on appliquera pour le patrimoine des particuliers. Sa gestion est complexe, sa cession réglementée et en fonction du statut juridique, ce patrimoine et son entretien engagent la responsabilité des élus et en particulier, celle du maire.

L'objectif de cette formation est de vous permettre de mieux comprendre cette notion parfois complexe, dans son aspect financier, puis les conséquences de sa gestion en matière d'amortissement.

Assimiler la distinction entre le domaine public et le domaine privé du patrimoine de la collectivité, les règles concernant la cession et l'aliénation du patrimoine de la collectivité.

Les objectifs de la formation :

- Comprendre la définition du patrimoine d'une collectivité.
- La gestion financière du patrimoine.
- La distinction entre le domaine public et le domaine privé du patrimoine.
- La cession et l'aliénation du patrimoine.

PROGRAMME

Comprendre la définition du patrimoine d'une collectivité :

- Les différents types de patrimoine (immobilier, foncier, mobilier et financier)
- La distinction investissement / fonctionnement
- Réussir à évaluer son patrimoine
- Suivre l'évolution de son patrimoine

La gestion financière du patrimoine :

- Le principe budgétaire et financier du patrimoine
- Les conséquences sur l'amortissement
- Les recettes du patrimoine et leur comptabilisation
- Les obligations financières en matière d'entretien du patrimoine

La cession et l'aliénation du patrimoine :

- Dans quels cas le patrimoine peut-il être cédé ou aliéné ?
- Quelles sont les conditions de cession ou d'aliénation ?
- Les procédures d'aliénation
- Les procédures de cession



NOUS CONTACTER :

- Référente handicap :
 - E : refhandicap@ct-iftes.com
 - T : 09 77 19 76 04
- Référente pédagogique :
 - E : refpedagogie@ct-iftes.com
 - T : 07.87.28.52.88
- Référente logistique :
 - E : reflogistique@ct-iftes.com
 - T : 06.11.36.96.72

DATE DE MISE À JOUR : 07/03/2022

IFTES - 23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
www.iftes.com - contact@ct-iftes.com
N° de siret : 88439385100024
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891